



Vous voyez, entendez ou soupçonnez quelque chose –

# Signalez-le

## Qu'est-ce qu'un incident de sécurité?

Tout événement, acte ou omission pouvant compromettre le MDN ou les FAC, leurs renseignements, leurs services ou leurs biens.

### En résumé :

Les incidents se répartissent en deux catégories :

#### 1 Manquement

aux règles de sécurité

Une règle est enfreinte (*volontairement ou par accident*), mais aucun renseignement de nature délicate (classifié, protégé) ni aucun bien n'est compromis.

#### 2 Infraction

aux règles de sécurité

Un **acte qui entraîne la compromission réelle ou potentielle** de renseignements de nature délicate (*consultés ou exposés*).

### Ça arrive plus souvent qu'on le croit :

Un employé laisse un **document SECRET** sur son bureau dans une zone de haute sécurité (ZHS), mais personne ne l'a vu.



Un employé laisse un **document SECRET** sur son bureau dans une ZHS. Un collègue sans l'autorisation ni le besoin de savoir passe devant son bureau et lit le document.



Un employé télécharge un **document PROTÉGÉ B** non chiffré dans SharePoint, mais il est retiré avant que quiconque le consulte ou le télécharge.



Un militaire parle de renseignements protégés sur un déploiement dans un café, en uniforme. Personne n'entend.



Les règles ont été enfreintes, mais les renseignements et les biens n'ont pas été compromis.



Un employé publie un **document PROTÉGÉ B** dans une grande discussion de groupe sur Teams\*. Il est supprimé plus tard, mais plusieurs collègues sans besoin de savoir l'ont consulté et téléchargé.

\*Le partage de fichiers PROTÉGÉ B sur MS Teams est toujours interdit.



Un militaire parle de renseignements protégés sur un déploiement dans un café, en uniforme. Un inconnu à proximité, sans autorisation ni besoin de savoir, entend la conversation.

Les renseignements ou les biens ont été compromis.

### En cas de doute

prenez immédiatement des mesures d'atténuation (dans les limites de vos pouvoirs) pour contenir l'incident et éviter d'autres dommages.

### Signalez-le soit à :

- ▶ votre chaîne de commandement
- ▶ votre surveillant de la sécurité de l'unité (SSU)
- ▶ votre officier de la sécurité des systèmes d'information (OSSI)
- ▶ votre centre d'assistance local, de secteur ou de formation
- ▶ la police militaire locale

### Pour plus d'information :

- + Communiquer avec la Section de gestion des incidents de sécurité (GIS) par l'intermédiaire du RED, de l'IRSC ou de SPARTAN
- + Ordonnances et directives de sécurité de la Défense nationale (ODSDN) [Chapitre 12 : Gestion des incidents de sécurité](#)